



éthiC étapes

PATRICK VARANGOT  
SAINT-MALO

"nous hébergeons vos passions"

## TARIFS GROUPES 2011

Prix en euro par personne  
Draps et taxe de séjour inclus

Formule	Chambre avec lavabo	Chambre avec douche et WC
Demi pension	27,00 €	30,00 €
Pension complète	36,50 €	39,50 €

**Garantissez votre séjour avec notre assurance annulation**  
(2,5 % du coût du séjour)

### ADHESION au choix

- Adhésion "groupes" à l'Association Ty Al Levenez : 30,00 € (donne accès uniquement au Centre Patrick Varangot).
- Carte internationale FUAJ "groupes" : 46,00 € (donne accès à toutes les auberges de jeunesse).

### REDUCTIONS

- Une gratuité accordée par tranche de 20 personnes payantes.
- 10% de remise sur les repas pour les enfants de moins de 12 ans.

### OPTIONS

- Supplément chambre individuelle : 15,00 € par nuit.
- Lits faits à l'arrivée : 2,90 € par personne.
- Paniers repas : 7,80 € par personne.
- Repas améliorés à partir de 22,00 € (groupes d'au moins 20 personnes).
- Goûters : 1,80 € par personne.

Nous pouvons vous aider dans le choix et la planification de vos activités.

*Voir conditions générales de réservation et de vente au dos.*



Association Ty Al Levenez

#### Centre Patrick Varangot

37 avenue du R.P. Umbricht  
BP 108  
35407 Saint-Malo cedex

T. (33) 02.99.40.29.80

F. (33) 02.99.40.29.02

M. info@centrevarangot.com

W. www.centrevarangot.com

SIRET 77776950600018 – APE 5590Z

Référencement Éducation Nationale n° 35-29  
Agréments : Jeunesse et Sport n° 035288226  
Tourisme n° AG 075950048



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION ET DE VENTE

Les conditions générales de réservation et de vente régissent les rapports entre l'Ethic Etapes Patrick Varangot et ses clients.

La réservation d'un séjour, d'une location de salle ou autre prestation implique l'adhésion "ipso facto" à ces conditions générales : elles sont considérées comme acceptées par le client dès le versement de l'acompte.

### ART. I - Application

A - Les tarifs groupes sont applicables uniquement pour les groupes constitués d'un minimum de 20 personnes.

B - Ces tarifs sont appliqués à tous les membres du groupe, y compris les accompagnateurs et les chauffeurs (1 gratuité sera accordée par tranche de 20 personnes)

C - La demi-pension est obligatoire en haute saison : 1 nuit + 1 petit-déjeuner + 1 repas.

Le nombre des repas doit être égal au nombre de nuits. Il est possible de prendre deux repas le même jour et de ne pas en prendre le lendemain.

Les services des repas doivent être confirmés 15 jours avant l'arrivée.

Toute modification d'horaire , de repas (sport ; régime....) est à préciser à l'envoi du contrat de réservation.

D - Les prix indiqués sont en Euro, toutes taxes comprises.

E- L'arrivée doit obligatoirement être prévue avant 19h00. Les clés des chambres sont remises à partir de 16h00. Les chambres doivent être libérées pour 10h00 le jour du départ.

### ART. II - Garantie de prix

Les tarifs confirmés sur l'accord de principe sont fermes pour 3 mois à compter de la date d'envoi et susceptibles de modification sans préavis en cas de changement de taux des taxes ou de révision des prix d'un prestataire extérieur.

### ART. III - Versement de l'acompte

Les conditions générales de réservation et de vente sont imprimées sur les contrats de réservation.

A - L'Ethic Etapes ne considère un séjour, une location de salle ou une autre prestation définitivement confirmé qu'au versement de l'acompte accompagné du contrat de réservation complété et signé .

A défaut du retour du contrat de réservation, la réception de l'acompte par l'Ethic Etapes Patrick Varangot implique l'adhésion totale du client aux présentes conditions générales.

B - Le versement de l'acompte doit être égal à 25 % du montant total de la prestation réservée.

C - Pour une réservation à moins de 30 jours l'intégralité du règlement est exigé à la réservation sauf accord préalable de l'Ethic Etapes Patrick Varangot.

D - La date de versement de l'acompte est indiquée sur le contrat de réservation, passée cette date l'Ethic Etapes Patrick Varangot annulera la réservation sans relance.

## GARANTIES HORS ASSURANCE ANNULLATION

### ART. IV - Garantie du nombre de participants et du nombre de couverts

A - En cas de location de salle, le nombre de participants devra être confirmé au plus tard 10 jours avant la date de la manifestation.

B - Le nombre de couverts devra être confirmé au plus tard 10 jours avant la date de la manifestation.

Ce nombre sera retenu comme base de facturation.

### ART. V - Modification de la prestation

Toute modification de la prestation devra faire l'objet d'une demande écrite et être expressément acceptée par l'Ethic Etapes Patrick Varangot.

### ART. VI - Annulation du séjour ou d'une autre prestation

A - Si l'annulation intervient entre la date de versement de l'acompte et 90 jours avant la date prévue d'arrivée du groupe, ou du début de la manifestation, l'Ethic Etapes Patrick Varangot conserve 50 % de l'acompte versé.

B - Si l'annulation intervient entre 89 jours et 60 jours avant la date prévue d'arrivée du groupe ou de début de la manifestation, l'Ethic Etapes Patrick Varangot conserve 70 % de l'acompte versé.

C - Si l'annulation intervient moins de 60 jours avant la date prévue d'arrivée du groupe ou de début de la manifestation, l'Ethic Etapes Patrick Varangot conserve l'intégralité de l'acompte versé.

### ART. VII - Annulation partielle : réduction d'effectifs

A - De la confirmation à 90 jours avant l'arrivée du groupe, il sera facturé un dédit de 5 € par personne et par jour de séjour.

B - De 89 jours à 60 jours avant l'arrivée du groupe, il sera facturé un dédit de 7 € par personne et par jour de séjour.

C - De 60 jours au jour d'arrivée du groupe, facturation du nombre de personnes initialement annoncées.

### ART. VIII - Annulation partielle : réduction de la durée du séjour

Toute réduction de la durée du séjour est soumise à l'accord de l'Ethic Etapes Patrick Varangot.

A - Pour toute demande de réduction intervenant entre la confirmation du séjour et 90 jours avant l'arrivée du groupe, il sera facturé un dédit de 7 € par personne et par jour annulé.

B - Une demande de réduction intervenant entre 90 jours et 60 jours avant la date prévue d'arrivée du groupe entraîne un dédit de 10 € par personne et par jour annulé.

C - Une demande de réduction intervenant moins de 60 jours avant la date prévue d'arrivée du groupe entraîne un dédit de 13 € par personne et par jour annulé.

### ART. IX - Salles de réunions

A - Les salles sont réservées aux réunions à caractère privé. Les réunions publiques avec convocation par affichage ou presse sont strictement interdites.

B - En cas de non utilisation d'une salle de réunion ou d'annulation à moins de 30 jours avant la date d'utilisation prévue, l'Ethic Etapes Patrick Varangot conserve l'intégralité de l'acompte versé.

L'Ethic Etapes Patrick Varangot se réserve le droit de modifier une réservation de salle en fournissant une salle équivalente.

### ART. X - Arrivée tardive

En cas d'arrivée tardive d'un groupe, le client supportera en totalité le coût des prestations réservées par lui mais non consommées du fait de ce retard.

### ART. XI - Heures tardives

Pour une prestation de restauration servie après 21h, des frais de personnel seront facturés sur la base de 30 € par heure supplémentaire .

### ART. XII - Répartition des chambres

L'Ethic Etapes Patrick Varangot ne peut pas garantir le regroupement de chambres à un ou plusieurs étages pour un même groupe.

### ART. XIII - Délogement

En raison de circonstances exceptionnelles, l'Ethic Etapes Patrick Varangot se réserve la possibilité de faire héberger les clients du groupe ou certains d'entre-eux dans un hôtel proche de qualité équivalente sans aucune modification tarifaire.

### ART. XIV - Formalités préalables

Le client fait son affaire de toutes déclarations ou demandes d'autorisation préalables éventuellement nécessaires qui doivent être effectuées auprès des organismes ou toutes administrations du lieu de situation de L'Ethic Etapes Patrick Varangot.

En aucun cas, L'Ethic Etapes Patrick Varangot ne pourra être tenu pour responsable du défaut de ces déclarations.

### ART. XV - Assurances

A - L'Ethic Etapes Patrick Varangot ne pourra être tenu pour responsable, ni des vols ni des dégradations que peut subir le matériel entreposé par l'organisateur, sauf effraction.

**L'Ethic Etapes Patrick Varangot recommande vivement au client de souscrire l'assurance annulation couvrant également tous dommages causés à son matériel pendant le séjour. Le montant de l'assurance annulation à souscrire figure sur le devis. Vous reporter à la page 1 du contrat de réservation pour la souscrire.**

B - L'Ethic Etapes Patrick Varangot a souscrit auprès de la SMACL un contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle qu'il est susceptible d'encourir en qualité d'association de tourisme au titre des activités visées par la loi n°92645du 13 juillet 1992 et conforme aux dispositions des articles 20 et suivants du Décret n°94490 du 15juin 1994.

### ART. XVI

En aucun cas, le client n'est autorisé à introduire à l'Ethic Etapes Patrick Varangot des boissons alcoolisées ,des armes, des objets dangereux ou des stupéfiants.

### ART. XVII - Cession de contrat

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions sous réserve d'en avoir informé L'Ethic Etapes Patrick Varangot par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du séjour ou de la manifestation.

### ART. XVIII - Règlement des factures

A - Les factures sont établies en euro; elles doivent être réglées en euro. L'Ethic Etapes Patrick Varangot ne prend en charge ni frais de change, ni frais de virement.

**B - Les factures doivent être réglées 15 jours avant l'arrivée du groupe, sauf accord préalable.**

C - Dans le cas d'un accord préalable écrit pour un règlement à réception de la facture, celle-ci est à régler comptant.

Les factures non payées dans un délai de 30 jours entraîneront le paiement de frais d'agio décomptés au taux d'intérêt légal majoré de deux points.

D - À défaut du respect des conditions de règlement des factures, l'Ethic Etapes Patrick Varangot se réserve le droit de ne pas exécuter ses obligations portant sur les réservations ultérieures.

**E - Les règlements devront être effectués à l'ordre de l'Ethic Etapes Patrick Varangot.**

F - Nos coordonnées pour virement bancaire : Ethic Etapes Patrick Varangot  
Banque populaire de l'Ouest - Bd de la République - 35400 SAINT MALO -  
Banque 16707 - Guichet 00016 - Compte n° 116 190 25777 - Clé RIB 71  
IBAN : FR76 1670 7000 1611 6190 2577 771 - BIC : CCBPFRPPREN

### ART. XIX - Réclamations

L'acheteur peut saisir l'Ethic Etapes Patrick Varangot pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai n'excédant pas 8 jours après la fin du séjour ou de la manifestation.

### ART. XX - Cas de force majeure

La Direction de l'Ethic Etapes Patrick Varangot se réserve le droit d'annuler la réservation si des événements de force majeure ou des cas de fortuits l'y contraignent (grève, incendie, dégâts des eaux, etc..).